

Service instructeur
Service Eau, Epuration et
Equipements ruraux

N° CP-2010-6-6-2

Service consulté

PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2009 ET 2010
CHAPITRE 204
ASSAINISSEMENT (C213) - ALIMENTATION EN EAU POTABLE (C212)

Résumé : *Après examen par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des dossiers présentés en 2009 et 2010, il vous est proposé de programmer les opérations dont l'ordre de service nous est parvenu et qui figurent en annexes au rapport, ce qui induit au titre des programmes :*

- 2009: un montant global de subventions de 336 702 € pour l'Assainissement et de 11 760 € pour l'Alimentation en Eau Potable,
- 2010: un montant global de subventions de 58 671 € pour l'Assainissement.

Lors de ses différentes réunions, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du Conseil Général a validé, au titre des Programmes Départementaux d'Assainissement et d'Alimentation en Eau Potable, les opérations suivantes, pour lesquelles les ordres de service ou lettres de commande m'ont été adressés.

▪ **Programme d'Assainissement**

Programme 2009

4 opérations représentant 891 500 € HT de travaux éligibles et 336 702 € de subventions (Annexe 1).

Programme 2010

3 opérations représentant 263 610 € HT de travaux éligibles et 58 671 € de subventions (Annexe 2).

▪ **Programme d’Alimentation en Eau Potable**

Programme 2009

2 opérations représentant 28 000 € HT de travaux et 11 760 € de subventions (Annexe 3).

Conformément à notre procédure, je vous propose de programmer ces opérations au titre de 2009 et 2010.

Le montant total des subventions programmées serait ainsi porté à :

Pour 2009 :

3 105 347 € au titre du Programme d’Assainissement, pour un montant d’autorisations de programme de 3,69 M€,

222 770 € au titre du Programme d’Alimentation en Eau Potable, pour un montant d’autorisations de programme de 0,73 M€.

Pour 2010 :

58 671 € au titre du Programme d’Assainissement, pour un montant d’autorisations de programme de 6,4 M€.

L’imputation est la suivante : Chapitre 204 – Nature 20414 – Fonction 61.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

DEVI – Service Eau Epuration Equipements ruraux

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 30 AVRIL 2010

**Assainissement
PROGRAMME 2009**

Annexe 1

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AST04433	RODERN Extension de réseaux à l'amont de l'AFUA Muckenthal	52 500,00	30%	15 750,00
AST04395	SI ASSAINISSEMENT MOERNACH ET KOESTLACH Unité d'épuration à Koestlach	234 000,00	40%	93 600,00
AST04394	SI ASSAINISSEMENT MOERNACH ET KOESTLACH Unité d'épuration à Moernach	421 900,00	40%	168 760,00
AST04356	SIA BEBLENHEIM & ENVIRONS Nouveaux prétraitements et améliorations diverses à la station d'épuration de Beblenheim	183 100,00	32%	58 592,00
Total				336 702,00

**Assainissement
PROGRAMME 2010**

Annexe 2

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AST04458	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH Etude diagnostic d'assainissement	146 700,00	10%	14 670,00
AST04444	SAINTE-MARIE-AUX-MINES Diagnostic de l'assainissement des quartiers Poincaré et Jaurès	9 210,00	10%	921,00
AST04457	SI ASSAINISSEMENT MOERNACH ET KOESTLACH Stations d'épuration de Moernach-Koestlach (tranche complémentaire)	107 700,00	40%	43 080,00
Total				58 671,00

**Alimentation en Eau Potable
PROGRAMME 2009**

Annexe 3

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AEP03740	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN Désinfection à GOLDBACH et électrification du réservoir à MITZACH	6 200,00	42%	2 604,00
AEP03741	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN Télégestion entre la station de pompage et le réservoir de MITZACH	21 800,00	42%	9 156,00
Total				11 760,00